

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024_04_48-DE



Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-04-48
Séance du 02 avril 2024

Objet : Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024-2026 avec Mosaïque en Cèze

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	3	2

VOTE	
A la majorité	Contre : 4
	Abstention : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26 mars 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FONT-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Philippe **BERTHOMIEU** procuration à Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à Jennifer **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à Bernard **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Ali **OUATIZERGA**

Secrétaire de séance : Raymond **MASSE**

Objet : Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024-2026 avec Mosaïque en Cèze

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024-2026 votée en Conseil municipal du 29 novembre 2023 et signée le 3 décembre 2023 qui prévoit en article 3.2 une contribution prévisionnelle de la ville de 184 000 € par an,

Vu le vote du budget 2024 de la Ville de Bagnols-sur-Cèze en Conseil municipal du 24 janvier 2024,

Considérant que l'association Mosaïque en Cèze est soumise à la mise en œuvre d'un avenant à la convention collective qui s'impose à l'association concernant le nouveau système de rémunération applicable au 01.01.2024 qui représente un surcoût estimé à 71 000€ soit 12.7% de la masse salariale par rapport à 2023,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités, de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 20 mars 2024,

Le Conseil municipal décide à la majorité – 4 contre (B. NASS, Pascale BORDES procuration à Bernard NASS, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX) – 1 abstention (T. VINCENT) :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens établi comme suit :

« L'article 3.2. « Contribution financière de la ville » est ainsi modifié :

Dans le cadre de cette convention cadre, la Commune contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de :

- **190 000 € pour l'exercice 2024 dont 6000 € affectés à la PS Jeunes.**

Le budget prévisionnel pour l'année 2024 est ci-annexé. »

Le reste de l'article reste inchangé.

Le reste de la convention reste inchangé.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 avril 2024.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le 05 AVR 2024

et publié le 05 AVR 2024

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

